

COMMUNICATION FINANCIERE DE CNIA SAADA ASSURANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

CHIFFRE D'AFFAIRES **+2,2%** • RÉSULTAT NET **+16,5%** • FONDS PROPRES **+9,9%** • DIVIDENDE DE **30%**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 AVRIL 2012 AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société CNIA SAADA Assurance, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd ZERKTOUNI, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22 341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social le :

Mercredi 18 avril 2012 à 10 heures

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.
4. Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2011.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Renouvellement de mandat d'Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.
9. Pouvoirs à conférer.

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05.

Conformément à l'article 121 de la loi n° 20/05 modifiant et complétant la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Le Conseil d'Administration

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2011

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2011, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 353 301 047.11 Dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2011 se traduisant par un bénéfice net comptable de 353 301 047.11 Dirhams :

Bénéfice net	353 301 047.11 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 698 685.69 DH
	357 999 732.80 DH
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244.00 DH
Réserve générale	246 000 000.00 DH
Superdividende (20 DH par action)	82 337 480.00 DH
Solde à affecter au report à nouveau	4 961 008.80 DH

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de 107 038 724.00 DH représentant un dividende de 26 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit 4 961 008.80 DH.

Ce dividende de 26 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, courant le mois de juin 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 28 février 2012, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 500 000 (cinq cent mille) dirhams, au titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31.12.2011. Cette somme sera répartie à parts égales entre les Administrateurs personnes physiques non salariés de la société courant l'exercice 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Said ALJ, né le 27/01/1954, demeurant à Qisma, Allée des Châtaignés Anfa - Casablanca, vient à expiration, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

L'assemblée prend acte du fait que Monsieur Said ALJ a fait savoir qu'il acceptait par avance le renouvellement de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 28 février 2012, décide de nommer en qualité d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société, pour une durée de trois (3) années : Monsieur Raymond FARHAT.

Le mandat du nouveau membre du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution

En conséquence de l'adoption de la sixième résolution, l'Assemblée Générale constate que le conseil d'administration de la société est désormais composé des membres suivants :

Monsieur Moulay Hafid ELALAMY, Président du Conseil ;
La société SAHAM, représentée par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY ;
La société SAHAM FINANCES, représentée par Madame Ghita LAHLOU ;
Madame Ghita LAHLOU ;
Monsieur Kofi BUCKNOR ;
Monsieur Said ALJ ;
Monsieur Alain DEMISSY ;
Monsieur Mohamed BERRADA ;
Monsieur Alberto ROSSETTI ;
Monsieur Mohamed ELALAMY ;
Monsieur Raymond FARHAT.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Le Conseil d'Administration

Fidèle
Grant Thornton
L'institut de la croissance
47, rue Abdou Abdou
Casablanca
Maroc

COOPERS & LYBRAND (MAROC) S.A.

83, Avenue Hassan II
30100 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
CNIA SAADA ASSURANCE
216, boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10 juin 2010, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société CNIA SAADA ASSURANCE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (EITIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2.825.980.046,01 dont un bénéfice net de MAD 353.301.047,11.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CNIA SAADA ASSURANCE au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

En application des dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice, votre société a prêté à 23,84% sa participation dans le capital de la société STOCKVIS.

Casablanca, le 29 Février 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

COOPERS & LYBRAND (MAROC) S.A.

FIDAROC GRANT THORNTON
Maroc
47, rue Abdou Abdou
Casablanca
Maroc
Associé

COOPERS & LYBRAND (MAROC) S.A.
83, Av. Hassan II
30100 Casablanca
Maroc
Associé du Commissaire N° 15.748



CNIA SAADA
Assurance

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.
I. Dérégations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérégations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérégations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

Raison sociale de la société émettrice	secteur d'activité	capital social	participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits nets ou C.F.C. de l'exercice
		1	2	3	4	Date de début	Situation nette	Résultat net	9
I- IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
II- PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES									
SMAEX	ASSURANCES	37 450 000	2,00%	750 000	750 000,00	31/12/2011			
CAT	ASSURANCES	162 656 000	16,16%	26 290 600	26 290 600,00	31/12/2011			
WAFSA ASSURANCE	ASSURANCES	350 000 000	0,92%	89 591 100	89 591 099,99	31/12/2011			
TASIF	ETABLISSEMENT DE CREDIT	214 725 000	66%	407 249 469	407 249 468,54	31/12/2011			
LABEL'VE	DISTRIBUTION	254 527 700	15,15%	465 526 759	465 526 759,34	31/12/2011			
STOCKVYS	DISTRIBUTION	91 951 500	32,44%	170 915 737	170 915 736,70	31/12/2011			
AFRICA-RE-ACT	ASSURANCES	658 161 470	0,23%	3 746 796	3 746 796,45	31/12/2011			
ESPACE DEVELOPEMENT									
MLF	IMMOBILIER	2 000 000	35,00%	700 000	700 000,00	31/12/2011			
TERTIA	IMMOBILIER	32 550 000	100,00%	32 550 000	32 550 000,00	31/12/2011			
TOTAL				1 269 363 250,11	1 269 363 250,11				

TABLEAU DES PROVISIONS

I - PROVISIONS TECHNIQUES

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Concessions	Net	Brut	Concessions	Net	Brut	Concessions	Net
- Provisions pour primes non acquises	694 632 959,63	103 520 335,02	591 112 624,61	51 116 215,25	-1 454 245,85	54 579 461,11	745 769 174,08	100 066 108,14	645 703 065,94
- Provisions pour sinistres à payer	6 330 791 589,20	890 018 007,81	5 440 773 581,39	139 741 790,80	-47 621 692,98	187 360 413,78	6 479 533 750,00	842 396 354,83	5 637 137 395,17
- Provisions des assurances vie	4 487 898 446,32	607 059 046,32	3 880 839 399,99	402 038 796,22	-37 970 763,00	444 068 033,22	4 415 980 600,15	569 086 289,27	3 846 894 310,88
- Provisions pour fluctuations de sinistralité	333 812 000,00		333 812 000,00	31 420 000,00		31 420 000,00	365 232 000,00		365 232 000,00
- Provisions pour aléas financiers									
- Provisions des contrats en unités de compte									
- Provisions pour participations aux bénéfices	112 336 698,50		112 336 698,50	10 610 819,67		10 610 819,67	122 947 518,17		122 947 518,17
- Provisions techniques sur placements	180 096 362,16		180 096 362,16				180 096 362,16		180 096 362,16
- Autres provisions techniques	22 221 671,31	968 747,71	21 252 923,60	-567 666,82	-467 666,82	-4 479 331,77	17 174 892,84	403 081,09	16 773 571,85
TOTAL	12 163 810 537,24	1 601 556 108,64	10 562 254 428,60	149 813 021,13	-49 814 328,49	235 427 395,62	12 311 623 346,37	1 511 951 820,35	10 799 671 526,02

II - AUTRES PROVISIONS

NATURE	Montant début de l'exercice	DOTATIONS		REPRISES		Montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	sur placements	non techniques	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	152 421 566,43		164 737 607,70		0,00	317 159 174,13
2. Provisions réglementées	7 863 573,97					7 863 573,97
3. Provisions durables pour risques et charges	7 863 573,97					7 863 573,97
Sous total (A)	168 285 140,40		164 737 607,70		0,00	330 086 292,10
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésor)	959 737 932,10	14 247 611,23		95 868 593,99	95 868 593,99	1 169 764 131,31
5. Autres provisions pour risques et charges						
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie						
Sous total (B)	959 737 932,10	14 247 611,23	0,00	95 868 593,99	95 868 593,99	1 169 764 131,31
TOTAL (A+B)	1 128 023 072,50	14 247 611,23	164 737 607,70	95 868 593,99	95 868 593,99	1 500 050 423,41

TABLEAU DES DETTES

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES		
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants sur l'état des entreprises liées	Montants sur l'état des organismes publics	Montants sur les entreprises liées
DE FINANCEMENT							
- Emprunts obligataires							
- Autres dettes de financement	800 000 000,00		800 000 000,00			800 000 000,00	
Sous-total	800 000 000,00		800 000 000,00			800 000 000,00	
DES AUTRES PASSIFS CIRCULANTS							
- Dettes pour dépôts des réassureurs	478 279 942,16	416 095 710,88	62 175 232,46				
- Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	256 512 259,31	202 644 684,85	53 867 574,46				
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	243 822 917,45	102 405 625,33	141 417 292,12				
- Personnel	38 831 154,28		38 831 154,28				
- Organismes sociaux	8 748 722,42		8 748 722,42			8 748 722,42	
- Etat	207 113 067,89		207 113 067,89			207 113 067,89	
- Comptes d'associés	41 700,00	41 700,00			41 700,00		
- Autres créanciers	773 673 972,69	309 469 589,08	464 204 383,61				
- Compte de régularisation-passif	70 028 430,25	28 011 372,10	42 017 058,15				
Sous-total	2 076 043 166,45	1 058 668 691,04	1 017 374 475,41			41 700,00	
TOTAL	2 876 043 166,45	1 058 668 691,04	1 814 374 475,41			41 700,00	1 015 861 790,31

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TABLEAU I - SURETES REELLES DONNEES

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS POUR LES SURETES REELLES DONNEES	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
♦ NEANT					

TABLEAU II - SURETES REELLES RECUES

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS POUR LES SURETES REELLES RECUES	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (3)	Valeur réelle de la sûreté reçue à la date de clôture (4)
♦ NEANT					

(1) Gage = 1 ; Hypothèque = 2 ; Nantissement = 3 ; Warrant = 4 ; Autres = 5 (à préciser)
 (2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
 (3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).
 (4) Préciser la valeur estimée ou convenue entre les parties.

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
♦ Avals et cautions		
♦ Valeurs remises aux cédantes		
♦ Autres engagements donnés		
TOTAL (1)		
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées		

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
♦ Avals et cautions		
♦ Valeurs remises par les réassureurs		
♦ Autres engagements reçus		
TOTAL		